



Commune de
Collex-Bossy

Législature 2020 - 2025
Séance du 11 mai 2021
Délibération n° 3/2021

Délibération relative à l'élection du bureau du Conseil Municipal pour la période allant du 1er juin 2021 au 31 mai 2022.

Conformément à l'article 9 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

A ELU à l'unanimité

les membres suivants :

Président : M. Thierry POTVIN

Vice-président : M. Pablo PFEIFFER

Secrétaire : Mme Odile TAHERI

afin de constituer le Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1er juin 2021 au 31 mai 2022.

Signature

Tiziano VERARDI, Président du Conseil Municipal